LICENCE D'UTILISATION

À LIRE ATTENTIVEMENT

IMPORTANT : ne pas installer ou utiliser le logiciel qui accompagne cette licence avant d'avoir lu et accepté toutes les conditions ci-dessous de cette licence.

L'autorisation d'installer et d'utiliser ce logiciel est subordonnée à votre acceptation des conditions de cette licence. Votre installation ou utilisation de ce logiciel équivaut à votre acceptation des conditions de cette licence. L'acceptation vous liera à ces conditions et constituera un contrat vous liant à ACCEO SOLUTIONS INC. (« **ACCEO** »). Si vous n'acceptez pas les conditions de ce contrat, qui inclut la licence et la garantie, cliquez sur le bouton « Non » pour quitter la procédure d'installation et retournez le média/les disques et tout le matériel qui accompagne le logiciel (incluant la documentation et l'emballage) à l'endroit où vous vous l'êtes procuré dans les 30 jours pour obtenir un remboursement complet ou, si vous avez téléchargé le logiciel par l'entremise de l'Internet ou d'une autre source, supprimez immédiatement le logiciel de votre ordinateur.

REMARQUE : lors de l'installation de ce logiciel, des fichiers nécessaires à l'exécution du logiciel seront installés sur votre ordinateur. D'autres fichiers systèmes, tels que des fichiers de bibliothèque de liens dynamiques (.dlls), pourront être installés ou mis à jour et des entrées dans la base de registre WINDOWS seront effectuées. La désinstallation du programme n'entrainera pas la suppression de tous les fichiers installés ou de toutes les entrées effectuées. Comme pour toute installation, il est recommandé de sauvegarder les données de votre disque dur avant d'installer ce programme.

OCTROI DE LICENCE

Sous réserve des conditions de cette licence, ACCEO accorde à l'utilisateur autorisé (l'« **Usager** ») une licence limitée, non exclusive et non transférable pour installer et utiliser, pour ses besoins internes uniquement, le logiciel pour lequel cette licence est concédée (le « **Logiciel** »), incluant la documentation imprimée ou électronique publiée par ACCEO qui accompagne le Logiciel (la « **Documentation** »), sur un seul serveur (si cette licence est destinée à un serveur) qui peut être accédé par les Usagers autorisés conformément au nombre de licences concédées par ACCEO, ou sur un seul ordinateur (si la licence est destinée à un ordinateur) (la « **Licence** »).

L'Usager peut aussi sauvegarder ou installer une copie de sécurité du Logiciel pour des raisons d'archivages. Une Licence du Logiciel ne peut être partagée pour une utilisation sur plusieurs ordinateurs ou serveurs. Si un numéro de série, un mot de passe, une clé de licence ou autre matériel de sécurité est fourni à l'Usager pour l'utilisation du Logiciel, l'Usager ne peut partager ou transférer ce matériel de sécurité avec ou à aucun autre utilisateur du Logiciel ou tout autre tiers. Toute utilisation du Logiciel par un tiers, sauf

lorsqu'indiqué dans cette Licence, est strictement interdite et constitue une violation de la Licence.

La maintenance du Logiciel (soit le soutien applicatif et les mises à jour), sera effectuée conformément à une entente distincte convenue entre l'Usager et ACCEO ou un de ses revendeurs ou autres agents autorisés.

ACCEO peut, à tout moment durant les heures normales d'affaires de l'Usager et sur avis, procéder à une vérification aux locaux de l'Usager pour s'assurer que l'Usager utilise le Logiciel conformément aux conditions de la Licence. En ce sens, l'Usager doit assister d'une façon raisonnable ACCEO dans la conduite de cette vérification et doit permettre un accès raisonnable à ACCEO aux locaux et aux équipements informatiques de l'Usager. Dans l'éventualité où la vérification révélerait une utilisation du Logiciel par l'Usager en non-conformité avec la Licence et/ou avec toute autre entente entre ACCEO et l'Usager, l'Usager doit dédommager ACCEO pour tous les coûts et frais reliés à cette vérification en plus de tout autre frais de licence supplémentaire et frais de maintenance dû à ACCEO et résultant de cette non-conformité.

PROPRIÉTÉ

L'Usager ne possède aucun droit de propriété sur le Logiciel. Le Logiciel, la Documentation et les droits de propriété intellectuelle s'y rattachant sont et demeurent en tout temps la propriété exclusive d'ACCEO et ses sociétés affiliées, et l'Usager ne possède aucun droit, titre ou intérêt s'y rapportant au-delà des dispositions spécifiques des présentes. La Licence ne donne aucun droit à l'Usager sur les marques de commerce, marques de service et autres dénominations et raisons sociales d'ACCEO, lesquelles sont et demeurent la propriété exclusive d'ACCEO et de ses sociétés affiliées. L'Usager ne peut modifier ou supprimer les marques de commerce, marques de service ou autres dénominations ou raisons sociales apparaissant sur le Logiciel, la Documentation ou leur emballage. Sur demande d'ACCEO, l'Usager accepte de signer tout document et de poser tout geste, aux frais d'ACCEO, que cette dernière pourrai juger utile ou nécessaire afin de confirmer la propriété du Logiciel.

DROITS D'AUTEUR

Le Logiciel et la Documentation contiennent du matériel protégé par les lois sur les droits d'auteur et par des dispositions de traités internationaux. Par conséquent, l'Usager ne peut effectuer de copie ou de reproduction du Logiciel ou la Documentation, sauf des copies du Logiciel pour (a) des raisons d'archivage, et (b) transférer le Logiciel du média numérique vers les disques durs autorisés à condition que le Logiciel soit utilisé tel que précisé dans la Licence. L'Usager doit en outre préserver en tout temps tous les avis de droits d'auteur présents dans le Logiciel, la Documentation et les emballages associés et pour toute copie s'il y a lieu. L'Usager doit s'assurer que toute copie autorisée du Logiciel est produite uniquement au bénéfice de l'Usager, que les mentions de droits d'auteur et de confidentialité apparaissent sur la copie, et qu'une liste écrite est maintenue pour faire le suivi du nombre de copies et des lieux d'entreposage. Les copies du

Logiciel sont et demeurent la propriété d'ACCEO. Toutes les conditions énoncées dans la Licence s'appliquent à toutes les copies.

AUTRES RESTRICTIONS ET ENGAGEMENT

La Licence permet à l'Usager d'utiliser le Logiciel à ses fins internes seulement. L'Usager ne peut utiliser le Logiciel pour exploiter un service d'abonnement, un bureau de services, un logiciel en tant que service (SaaS), ou tout autre service générant un revenu pour son compte ou celui d'un tiers sans l'accord écrit préalable d'ACCEO. L'Usager doit protéger le Logiciel et la Documentation en conformité avec les droits d'ACCEO énoncés dans la Licence. L'Usager ne peut concéder une sous-licence, modifier, distribuer ou créer une œuvre dérivée à partir du Logiciel ou d'une de ses composantes. L'Usager ne peut faire de la rétro-ingénierie, décompiler, désassembler, traduire ou adapter le Logiciel, ni essayer de créer un code source à partir du code objet du Logiciel.

L'Usager comprend et accepte que la propriété intellectuelle associée au Logiciel et à la Documentation, et toute information privée de nature technique ou commerciale concernant ACCEO, le Logiciel et la Documentation divulguée à l'Usager en lien avec la Licence constituent de l'information commerciale et des secrets commerciaux appartenant à ACCEO et ses sociétés affiliées. L'Usager accepte de préserver le caractère confidentiel de cette information.

L'Usager ne peut céder ou transférer la Licence ou ses droits ou obligations en vertu de la Licence en tout ou en partie, et toute tentative de cession ou de transfert sera déclarée nulle et non avenue.

VIOLATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UN TIERS

ACCEO paiera les coûts et les dommages directs imposés à l'Usager en relation avec toute revendication par un tiers que le Logiciel viole directement les droits d'auteur canadiens ou contourne tout secret commercial reconnu (ou les coûts et les dommages convenus par ACCEO dans un règlement monétaire) et les coûts raisonnables encourus par l'Usager incluant les frais de justice, sous réserve que : (a) l'Usager informe dans les plus brefs délais ACCEO par écrit de toute poursuite ou réclamation ou menace de poursuite ou réclamation; (b) l'Usager permette à ACCEO d'assumer et de contrôler la défense et le règlement de toute poursuite ou réclamation, aux frais d'ACCEO; (c) l'Usager ne porte pas préjudice à la défense relative à toute poursuite ou réclamation, ni qu'il ne fasse d'aveux de responsabilité ni de compromis ou d'entente pour un règlement de la poursuite ou de la réclamation sans l'avis écrit préalable d'ACCEO; et (d) l'Usager mette à la disposition d'ACCEO l'assistance, les documents, l'autorité et l'information raisonnablement requises par ACCEO concernant toute poursuite ou réclamation et à la défense ou au règlement de cette poursuite ou réclamation.

Malgré ce qui précède, ACCEO n'aura aucune responsabilité envers l'Usager pour toute réclamation qui (a) découle d'une utilisation, d'une reproduction ou d'une distribution non autorisée du Logiciel; (b) découle de toute modification ou altération du Logiciel par

quiconque autre qu'ACCEO ou ses représentants autorisés; (c) découle d'une utilisation du Logiciel en combinaison avec un autre logiciel ou équipement non approuvé par écrit par ACCEO; ou (d) aurait pu être évitée par l'utilisation de la version courante du Logiciel ou si l'Usager avait suivi les instructions écrites d'ACCEO.

De plus, si le Logiciel fait l'objet ou si, de l'avis d'ACCEO, il risque de faire l'objet d'une réclamation pour violation ou contournement, ACCEO pourra, à ses frais et selon son choix, (a) donner à l'Usager le droit de continuer à utiliser le Logiciel conformément aux dispositions de la Licence; (b) effectuer des altérations, des modifications ou des ajustements sur le Logiciel pour que le Logiciel ou la Documentation en infraction soit en règle sans entraîner de diminution des performances ou des fonctions du matériel; (c) remplacer le Logiciel par un substitut similaire en règle; ou (d) si (a), (b) ni (c) ne peuvent être réalisés après l'accomplissement d'efforts commerciaux raisonnables, résilier la Licence et rembourser à l'Usager (i) tous les montants que l'Usager a payés à ACCEO pour les redevances de licence pour le Logiciel concerné, moins une somme égale à la dépréciation desdites redevances de licence calculées sur trois ans de manière linéaire à compter de la date de l'octroi de la Licence, et (ii) une portion au prorata des frais de maintenance payés pour la période courante de maintenance annuelle du Logiciel.

Cette section énonce l'entière responsabilité d'ACCEO et l'unique recours de l'Usager à l'égard de tout manquement ou manquement présumé à la propriété intellectuelle d'un tiers en relation avec le Logiciel et la Documentation.

GARANTIE LIMITÉE

ACCEO garantit, pour une période 90 jours à compter de la date d'octroi de la Licence (la « **Période de garantie** ») que (a) le Logiciel fonctionnera conformément à la Documentation; et (b) le Logiciel est correctement enregistré sur les médias et dans les fichiers à télécharger. ACCEO ne garantit pas que l'exécution du Logiciel sera ininterrompue ou sans erreur. Cette garantie sera réputée nulle si la défaillance du Logiciel est due à un accident, un abus ou une application fautive, ou si l'Usager a modifié le Logiciel ou l'a utilisé dans un but ou un contexte autre que celui pour lequel il a été conçu et commercialisé.

Cette garantie s'applique uniquement à l'Usager original de la Licence, et aucun tiers ne peut faire de réclamation ou revendiquer aucun droit en vertu de la Licence.

Si, durant la Période de garantie, le Logiciel ne fonctionne pas conformément à la Documentation ou n'est pas correctement enregistré sur les médias et dans les fichiers à télécharger, l'unique recours de l'Usager, et l'obligation et la responsabilité d'ACCEO en vertu de cette garantie, se limitent, dans la mesure où l'Usager informe ACCEO par écrit de la non-conformité pendant la Période de garantie, à ce qu'ACCEO, à son choix, (i) rembourse les frais de licence payés au titre du Logiciel non conforme; ou (ii) répare ou remplace le Logiciel non conforme. Si ACCEO choisit de rembourser les frais de licence, l'Usager accepte de rapidement restituer le Logiciel à ACCEO ou apporter à ACCEO la preuve satisfaisante de la destruction/désinstallation complète du Logiciel.

Tout Logiciel de remplacement sera garanti pour le reste de la durée de la Période de garantie originale ou 30 jours suite au remplacement, la plus longue de ces périodes étant prise en considération. Aucune autre garantie ne sera maintenue à l'issue de la Période de garantie.

Sauf quant aux garanties expresses indiquées ci-dessus, le Logiciel et la Documentation sont fournis tels quels. ACCEO décline toute responsabilité concernant toute autre garantie, implicite ou explicite, y compris, sans s'y limiter, au sujet des garanties implicites de valeur marchande, de l'adéquation à un usage particulier du logiciel, du titre et de l'absence d'infractions.

Les garanties limitées d'ACCEO indiquées ci-dessus sont données expressément en lieu de toutes autres garanties, conditions ou représentations, explicites, implicites ou statutaires, incluant toute garantie ou condition implicite ou statutaire en matière de conformité d'usage à des fins particulières, de qualité marchande, de contenu informationnel, d'intégration de systèmes, de non-violation ou d'empiètement sur la jouissance de droits d'autrui ou autrement. Sauf pour ces garanties limitées et dans la mesure permise par les lois applicables, le Logiciel et la Documentation sont fournis sur une base « tel quel », sans aucune garantie ou condition que ce soit, tant verbale, écrite, expresse, implicite, juridique, statutaire, délictuelle ou contractuelle, découlant des lois applicables, des us et coutumes, de relations ou prestation, ou de la conduite des parties ou de leurs communications mutuelles, ou qu'une telle garantie puisse résulter de la nature de ce contrat ou de l'usage, de l'équité ou des lois applicables, ou autrement.

RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Dans la mesure permise par les lois applicables et malgré toute autre disposition applicable à l'effet contraire, la responsabilité maximale cumulative d'ACCEO dans le cadre de la Licence, incluant pour bris de contrat, responsabilité stricte ou statutaire, extracontractuelle ou délictuelle, est limitée aux pertes réelles et directes subies par l'Usager dans le cadre de la Licence, et ne peut sous aucune circonstance excéder globalement la valeur des sommes payées à ACCEO par l'Usager en vertu de la Licence, sous réserve que cette limite ne s'applique pas à toute réclamation basée sur la fraude, la négligence grossière ou l'inconduite volontaire d'ACCEO ou quant à un recours pour violation des droits de propriétés intellectuelle d'un tiers.

ACCEO ne peut sous aucune considération être tenue responsable de toute perte indirecte, consécutive (incluant les pertes pour interruption des affaires ou pertes d'information ou de données commerciales), des dommages punitifs, exemplaires ou accessoires ou une perte de profits, de valeur ou de revenus, bien que la survenance de ces pertes ait pu faire l'objet de dénonciation préalable ou ait pu être raisonnablement anticipée.

RÉSILIATION

La Licence demeure en vigueur jusqu'à sa résiliation. L'Usager peut mettre fin à la Licence de manière immédiate, à tout moment, en détruisant ou en restituant à ACCEO

toutes les copies du Logiciel et de la Documentation en possession de l'Usager ou sous son contrôle. ACCEO peut mettre fin à la Licence de manière immédiate, à tout moment, par avis écrit à l'Usager si celui-ci contrevient aux conditions de la Licence. Sur réception de l'avis précité, l'Usager accepte de rapidement détruire ou restituer à ACCEO toutes les copies du Logiciel et de la Documentation et de certifier par écrit que toutes les copies, incluant les copies de sécurité, ont été détruites ou restituées à ACCEO. Toutes les dispositions relatives à la confidentialité, aux droits de propriété et à la non-divulgation resteront en vigueur après la résiliation de la Licence.

CONSENTEMENT

Par son utilisation du Logiciel en vertu de la Licence, l'Usager consent expressément au téléchargement du Logiciel et de ses correctifs, rustines, nouvelles versions et autres mises à jour sur son système informatique de temps à autre.

Dans le but de permettre à ACCEO d'assurer l'évolution et l'amélioration du Logiciel, l'Usager consent en outre à ce que certaines informations relatives à l'utilisation du Logiciel par l'Usager soient transmises par Internet, à l'aide de services web, aux serveurs d'ACCEO. Lorsqu'un utilisateur ferme la session qu'il a ouverte dans le Logiciel, certaines statistiques d'utilisation sont ainsi transmises de façon sécuritaire et anonyme. Aucune information personnelle ou nominative n'est transmise et il est impossible pour ACCEO de savoir de quel Usager proviennent ces informations. ACCEO utilise ces informations uniquement à des fins de gestion et de priorisation des développements à ses solutions technologiques pour en améliorer la qualité. Les informations recueillies ne sont pas divulguées à des tiers ni utilisées à des fins commerciale, et est détruite périodiquement.

L'Usager consent enfin à ce qu'ACCEO communique avec lui de temps à autre par courriel ou sous toute autre forme de communication électronique relativement au Logiciel ou à tout autre produit ou service d'ACCEO.

Les consentements précités peuvent en tout temps être retirés par l'Usager sur avis écrit à ACCEO mais l'utilisation du Logiciel ou de certaines de ses fonctionnalités pourrait être affectée ou même empêchée en l'absence de tels consentements.

GÉNÉRAL

L'Usager accepte de ne pas exporter (ni utiliser) le Logiciel et la Documentation en violation des lois, actes ou réglementations pour le contrôle des exportations.

La Licence peut seulement être modifiée suite à un consentement écrit et signé par l'Usager et ACCEO. Si une quelconque disposition de la Licence est déclarée non valable, les parties substitueront la disposition non valable par une disposition valable qui se rapproche de l'intention et des effets économiques de la disposition non valable. Le manquement d'une partie à exercer tout droit cité ne peut être utilisé comme une renonciation de cette partie à exercer ce droit ou tout autre droit dans le futur.

La Licence constitue une entente complète entre les parties concernant l'objet des présentes et annule et remplace toute entente, représentation, garantie, déclaration, négociation, compréhension et engagement, écrit ou oral, concernant l'objet visé. L'Usager déclare et reconnaît qu'en souscrivant à la Licence, il ne s'est basé sur aucune déclaration ou garantie autre que celles expressément mentionnées dans la Licence.

La Licence est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec à l'exception de leurs dispositions afférentes aux conflits de lois, et doivent être interprétées en conséquence. Sauf lorsque stipulé aux présentes, les tribunaux de la province de Québec et les tribunaux du Canada ayant juridiction à cet égard, auront l'unique et exclusive juridiction sur toute réclamation quelle qu'elle soit en relation avec la Licence.

* * * * *